



Formation

croix-rouge française



NOUS SOMMES

LÀ

POUR VOUS  
FORMER



AUXILIAIRE AMBULANCIER

# PRÉSENTATION DE LA FORMATION

## DÉFINITION DU MÉTIER

L'auxiliaire ambulancier assure les transports sanitaires et la surveillance de patients stables à bord des véhicules sanitaires légers.

Il est le second membre de l'équipage d'une ambulance et assiste l'ambulancier diplômé d'état (ADE) dans les prises en charge au quotidien et dans l'urgence.

Il peut exercer son activité professionnelle au sein d'une entreprise privée ou d'un service hospitalier de transportsanitaire.

## PUBLIC CONCERNÉ — CONDITIONS D'ACCÈS

**L'inscription à la formation se fait suite au dépôt d'un dossier complet comprenant :**

- Un permis de conduire conforme à la législation en vigueur et en état de validité (3 ans ou 2 ans en cas de conduite accompagnée) ;
- L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué auprès d'un médecin agréé de la préfecture de votre domicile (R221-10 du code de la route) ;
- Attestation de vaccination obligatoire, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet :
  - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection ;
  - 28 jours après l'injection pour les vaccins à une seule injection ;
  - 7 jours après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid-19 (1 seule injection)

## PROGRAMME (Conformément à l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié)

- Gestes et soins d'urgence (validation AFGSU 2)
- Hygiène et prévention de la transmission des infections
- Manutention et règles de sécurité pour la mobilisation des patients
- Conduite et sécurité du transport sanitaire
- Règles professionnelles et gestion administrative des transports

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Un enseignement basé sur une pédagogie active et participative intégrant cours magistraux, travaux de groupe et ateliers d'apprentissage pratiques.
- Une approche pratique par « mise en situation professionnelle simulée » se rapprochant des conditions réelles du métier.
- Un suivi pédagogique individualisé permettant à chaque stagiaire d'identifier ses difficultés, de déterminer ses axes de progrès et d'évaluer sa progression.
- L'équipe pédagogique met à disposition des stagiaires des ressources et des moyens qui les guident dans leur apprentissage.

## INTERVENANTS

Une équipe de professionnels pluridisciplinaire du domaine pré hospitalier et hospitalier.

## OBJECTIFS

- Développer des connaissances, un comportement et des aptitudes afin d'acquérir des compétences professionnelles.
- Acquérir des capacités d'initiative, d'anticipation et d'autonomie lors de transport en VSL.
- Assurer sur prescription médicale ou en urgence tout type de transport en VSL.
- Collaborer et assister l'ambulancier DE.
- Se positionner en tant qu'auxiliaire des professionnels de santé.



# MODALITÉS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

## DURÉE DE LA FORMATION

Enseignement théorique et pratique d'une durée de 70 heures sur la base de 35 heures /semaine.

## DATE DE LA FORMATION

- **Dates :** 7 formations par an  
Nous consulter ou consulter notre site internet :  
<https://irfss-grand-est.croix-rouge.fr/Catalogue-des-Formations/AA/>

## LIEU DE FORMATION

### Site de TROYES

6-8, rue Nicolas Siret  
10000 – TROYES  
Tél. : 03 26 64 60 53 ou 03 25 81 41 00

## COUT FINANCIER

Voir notice financière

## ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

L'attestation Auxiliaire Ambulancier est délivrée par l'Institut de Formation d'Ambulancier aux candidats ayant suivi et validé l'AFGSU 2 et l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier d'Auxiliaire Ambulancier.

Un dispositif de rattrapage est mis en place pour les stagiaires ayant rencontré des difficultés sur une ou plusieurs compétences.

Ce rattrapage peut être mis en place pendant la formation ou contraindre le stagiaire à revenir suivre une partie ou l'intégralité du cursus auxiliaire ambulancier, dans un délais maximum d'une année.

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique EXCLUSIVEMENT destiné à la gestion de VOTRE dossier.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 JANVIER 1978 modifiée en 2004, VOUS bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui VOUS concernent, que VOUS POUVEZ exercer en VOUS adressant au secrétariat : 03 83 35 38 01. VOUS POUVEZ également, pour des motifs légitimes, VOUS opposer au traitement des données VOUS concernant.*

## LIEUX DE FORMATION

Les formations se déroulent au sein de l'IRFSS Grand-Est, qui propose différentes formations autour des métiers du sanitaire.

### TROYES (10)

Formations initiales :

- Secrétaire médicale et médico-sociale
  - Ambulancier
  - Auxiliaire ambulancier
  - Assistant de soins gérontologie
  - Accompagnant éducatif et social
- Formations continues
- Santé Sécurité au Travail
  - Sanitaire et Social

### CHALONS EN CHAMPAGNE (51)

Formations initiales :

- Infirmier
  - Aide-soignant
  - VAE aide-soignant
  - Assistant de soins gérontologie
  - Tutorat infirmier
  - Tutorat aide-soignante
- Formations continues :
- Santé Sécurité au Travail
  - Sanitaire et Social

### LUNEVILLE (54)

Formations préparatoires :

- Préparation Flash auxiliaire de puériculture

Formations initiales :

- Secrétaire médicale et médico-sociale
  - Aide-soignant
  - Auxiliaire de puériculture
- Formations continues :
- Santé Sécurité au Travail
  - Sanitaire et Social

### METZ (57)

Formations initiales :

- Infirmière
- Infirmière coordinatrice (IDEC)
- Aide-soignant
- Assistant de soins gérontologie
- Brancardier

Formations continues :

- Santé Sécurité au Travail
- Sanitaire et Social

# LISTES DES INSTITUTS DE FORMATION D'AMBULANCIER DE LACROIX-ROUGE FRANÇAISE

## RÉGION AQUITAINE

<http://irfss-aquitaine.croix-rouge.fr>  
55 avenue du Loup  
64000 PAU  
05 59 62 59 42

## RÉGION GRAND EST

<http://irfss-grand-est.croix-rouge.fr>  
6-8 rue Nicolas Siret  
10000 TROYES  
03 25 81 41 00

## RÉGION ILE DE FRANCE

<http://irfss-idf.croix-rouge.fr>  
120 avenue Gaston Roussel  
93230 ROMAINVILLE  
01 41 60 21 30

## RÉGION HAUTS DE FRANCE

<http://irfss-nord-pas-de-calais.croix-rouge.fr>  
57 rue Verte  
62100 CALAIS  
03 21 96 79 36

<http://irfss-picardie.croix-rouge.fr>  
Avenue Jacqueline Mallet  
60260 LAMORLAYE  
03 44 67 11 40

## RÉGION RHÔNEALPES

<http://irfss-rhône-alpes.croix-rouge.fr>  
49 rue d'Inkerman  
69006 LYON  
04 72 74 62 00

## RÉGION OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

<http://irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr>  
71 chemin des Capelles  
31300 TOULOUSE  
05 61 31 56 18

## CONTACT

### CRFP GRAND EST

1, rue de la Commanderie  
54000 NANCY  
Tel. : 03.26.64.60.53 ou 03.83.35.38.01  
Email : [croix-rouge.form.ge@croix-rouge.fr](mailto:croix-rouge.form.ge@croix-rouge.fr)



## FICHE D'INSCRIPTION FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM DE NAISSANCE	NOM MARITAL
PRENOM	NATIONALITE
DATE DE NAISSANCE /___/___/___/	LIEU DE NAISSANCE PAYS
DEPARTEMENT DE NAISSANCE /___/___/___/	SEXE /___/ F pour Féminin – M pour Masculin
ADRESSE .....	
CODE POSTAL.....VILLE.....	
TELEPHONE .....	PORTABLE ..... E-mail : .....
PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :	NOM :.....Tél. .... NOM :.....Portable ..... NOM :.....Bureau .....
N°permis de conduire :..... Date d'obtention du permis :..... Conduite accompagnée : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> date :..... Validation ambulance : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> date :..... Cerfa n°14880*02 en pj	

### DIPLÔMES SCOLAIRES

Sans diplôme  
 BEP / CAP.....  
 Diplôme du secteur sanitaire et social (DEAS, DEAP, ....)  
 BAC / BTN / BP.....  
 Diplôme d'études supérieures  
 .....

### FORMATIONS ET EXPERIENCES

AFGSU N°1 : date .....Remise à niveau : date.....  
 AFGSU N°2 : date .....Remise à niveau : date.....  
 Autres : .....

### SITUATION PROFESSIONNELLE

Salarié(e) Profession : ..... Employeur : ..... ..... Tel : .....	A la recherche d'un emploi Depuis le : ..... Adresse du Pôle Emploi d'appartenance : ..... ..... Numéro Identifiant : .....
---	---

### PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

<input type="checkbox"/> Moi-même <input type="checkbox"/> Compte personnel formation	<input type="checkbox"/> Mon entreprise Raison sociale : ..... Adresse : ..... ..... N°Siret : ..... Nom du responsable : .....	<input type="checkbox"/> Un organisme Raison sociale : ..... Adresse : ..... ..... Nom du responsable : ..... Montant :.....Décision notifiée le : .....
--	--	---

**Cette fiche est à renvoyer en recommandé avec AR à l'institut de Chalons dûment complétée, datée, signée avec les pièces mentionnées au verso (cachet de la poste faisant foi) ou à déposer dans nos locaux 15 jours avant la date de session.**

### DATES CHOISIES POUR LA FORMATION

Du /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ au /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

**Prendre contact avec l'institut de formation pour connaître les dates des prochaines sessions ou sur notre site internet**

<https://irfss-grand-est.croix-rouge.fr/Catalogue-des-formations/AA/>

Je, soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A.....le..... Signature :

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant auprès du secrétariat de l'IFA. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

# NOTICE FINANCIÈRE

## FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER

### ANNÉE 2022 – 2023

<b>COÛT DE LA SCOLARITÉ :</b>	950 € Soit un coût horaire de 13.57€ (70h x 13.57€ = 950€)
-------------------------------	---

#### Pièces à joindre au dossier

- La fiche d'inscription complétée et signée.
- Deux grandes enveloppes format 21 x 29,7, libellées à vos noms et adresse (timbrées 50 gr).
- Une photocopie de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical délivré par un médecin agréé par la Préfecture de votre domicile (R221-10 du code de la route).
- Une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité.
- Une photocopie de la carte de séjour pour les candidats de nationalité étrangère.
- Une photocopie du permis de conduire (**recto-verso**) (depuis plus de 3 ans au 2 ans pour les conducteurs en conduite accompagnée).

#### Pièce à avoir les jours de formation (contrôle à l'entrée de l'institut)

- Attestation de vaccination obligatoire, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet :
  - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection ;
  - 28 jours après l'injection pour les vaccins à une seule injection ;
  - 7 jours après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid-19 (1 seule injection)

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu mais retourné au candidat**